

POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, FACE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT LOCAL EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

OLENGA OMELONGA Joseph Gommaire¹, SENKER NDIMBA Bob²

1. Doctorant, Université de Lubumbashi, Chef de travaux, Université de Lodja

2. Doctorant, Université de Ngaoundere, Université Pédagogique Nationale

Date of submission 22nd November, 2025; Date of Acceptance 11th January, 2026; Date of publication 8th February, 2026

Résumé

Cette recherche interroge l'efficacité de la politique éducative nationale dans le contexte local de la province du Sankuru (RDC). Le **problème** posé est le suivant : malgré l'adoption de la Loi-cadre n°14-004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national et de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025 (SSEF), l'accès accru à l'école ne s'accompagne pas d'une amélioration tangible de la qualité et de la gouvernance scolaire. La **question de recherche** est : dans quelle mesure la mise en œuvre de cette politique éducative contribue-t-elle réellement au développement local dans la province du Sankuru ? L'**hypothèse** formulée : la mise en œuvre de la politique éducative nationale dans le Sankuru ne contribue que faiblement au développement local, en raison d'une gouvernance centralisée, d'un déficit de ressources et d'un décalage entre l'offre éducative et les besoins socio-économiques du territoire.

Les **objectifs** sont : (1) identifier les dispositifs et programmes applicables à la province, (2) analyser les conditions de mise en œuvre (gouvernance, financement, infrastructures), (3) évaluer les effets sur le développement local (capital humain, accès, participation communautaire), (4) identifier les contraintes, (5) proposer des orientations stratégiques. La **méthodologie** adopte une approche mixte (quantitative et qualitative), mobilisant questionnaires, entretiens semi-directifs et analyse documentaire sur un échantillon d'enseignants, d'élèves et d'acteurs locaux dans la cité de Lodja.

Les **résultats** montrent : une forte augmentation des effectifs et établissements depuis la gratuité de l'enseignement, mais aussi des performances scolaires stagnantes ou en baisse, un grand nombre d'enseignants non rémunérés, des manuels et équipements insuffisants, et une gouvernance marquée par clientélisme et absentéisme.

La **discussion** souligne que ces constats confirment les travaux antérieurs sur la crise du système éducatif congolais, illustrent un « plus d'accès mais moins de qualité », et mettent en lumière l'ampleur du décalage entre textes normatifs et réalité locale.

En **conclusion**, l'étude montre que l'éducation, dans le Sankuru, reste davantage une intention politique qu'un levier effectif de développement local. Pour corriger ce décalage, il est urgent de renforcer la gouvernance locale, d'assurer un financement équitable, d'adapter les programmes aux besoins territoriaux et de professionnaliser la gestion éducative.

Keywords: *Politique éducative- Loi-cadre 2014-Qualité de l'enseignement-Gouvernance scolaire-Développement local-Province du Sankuru.*

I. INTRODUCTION

L'éducation constitue l'un des piliers essentiels du développement humain et social. En République Démocratique du Congo, la politique éducative nationale s'inscrit dans une perspective de démocratisation, d'équité et d'amélioration de la qualité de l'enseignement, conformément à la **loi-cadre de l'enseignement national** et aux **Objectifs de Développement Durable (ODD 4)** de l'Agenda 2030. Cependant, la mise en œuvre de ces orientations rencontre d'importantes disparités régionales et institutionnelles.

La **province du Sankuru**, située au centre du pays, illustre parfaitement cette tension entre ambition politique et réalité locale. Malgré la présence de programmes éducatifs nationaux, cette province reste confrontée à des problèmes structurels : faiblesse des infrastructures scolaires, déficit d'enseignants qualifiés, manque de ressources matérielles et financières, ainsi qu'une gouvernance éducative souvent centralisée et peu adaptée au contexte territorial. Ces difficultés entraînent une faible qualité de l'enseignement, un taux d'abandon scolaire élevé et un lien quasi inexistant entre l'école et les besoins de développement local.

Avant d'entrer dans le cœur de notre réflexion, il importe de clarifier les concepts clés qui constituent l'ossature de notre recherche. Il ne s'agit pas ici d'adopter une approche logomachique stérile, mais plutôt de préciser le sens et l'usage que nous faisons des notions mobilisées dans cette étude.

Comme le soulignent **Hudon et Poirier (2019, p. 28)**, la question de la nature de la politique demeure un défi permanent pour la science politique et ses théoriciens. Définir la politique est une entreprise complexe, car elle renvoie à une multiplicité de

significations selon les contextes historiques, culturels et institutionnels. Pour notre part, nous considérons la politique comme une activité noble, consistant à concevoir, organiser et orienter la vie collective. En ce sens, **Olivier Nay (2021)** rappelle que la politique n'est pas seulement un instrument de pouvoir, mais également un cadre d'action publique visant la construction du bien commun.

La distinction entre *le* politique et *la* politique, souvent sujette à confusion, mérite également d'être précisée. Suivant la position de **Pierre Rosanvallon (2015)**, il est difficile de dissocier complètement ces deux dimensions : *le politique* renvoie à l'ordre institutionnel et symbolique de la cité, tandis que *la politique* désigne l'action concrète des acteurs et des institutions. Dans le cadre de notre étude, nous adoptons la féminisation du terme pour insister sur le champ d'activité concerné : **la politique de l'éducation**.

La **politique éducative** se définit comme l'ensemble des orientations, programmes et interventions du gouvernement destinés à organiser et à réguler le système d'enseignement. **Ferhat (2023, p. 253)** considère qu'il s'agit d'un ensemble de politiques publiques encadrant et régulant l'enseignement scolaire et supérieur, dans une perspective d'équité, de qualité et de cohésion sociale. En d'autres termes, la politique éducative constitue un instrument central de la construction du capital humain et du développement durable.

Par ailleurs, l'éducation représente le socle de tout progrès social. Dans toute société, elle façonne la pensée critique, renforce la citoyenneté et favorise l'émancipation individuelle et collective. La **loi-cadre de l'enseignement** en République Démocratique du Congo traduit cette vision en affirmant la volonté de l'État de garantir une éducation inclusive et de qualité. Cependant, la question demeure : dans

quelle mesure l'application effective de cette politique contribue-t-elle réellement à la promotion du développement local, notamment dans des provinces à forte vulnérabilité structurelle comme celle du **Sankuru** ?

L'éducation revêt aujourd'hui une dimension **démocratique et géopolitique** majeure. Tous les États reconnaissent qu'elle constitue un levier stratégique pour la préparation et la formation de leurs élites, mais aussi pour le renforcement de leur compétitivité globale. Ce lien organique entre **école et État** a été analysé par **Buisson-Fenet et Van Zanten (2022, p. 47)**, qui montrent que les politiques éducatives contemporaines ne se traduisent plus uniquement par des décisions officielles, mais s'inscrivent également dans les pratiques quotidiennes, les classements scolaires, les standards de qualité et la gouvernance locale des institutions éducatives.

Ainsi, la présente recherche s'interroge sur les interactions entre la **politique éducative nationale** et les **enjeux de développement local** dans la province du Sankuru. Elle vise à comprendre comment les orientations gouvernementales, traduites par la loi-cadre et les plans sectoriels de l'éducation, influencent le développement territorial, la gouvernance scolaire et la formation du capital humain.

L'objectif général de cette recherche est d'évaluer la contribution de la politique éducative nationale à la promotion du développement local dans la province du Sankuru, en mettant en lumière les mécanismes institutionnels, économiques et sociaux qui en déterminent l'efficacité. Pour y parvenir, il était question d'Identifier les dispositifs institutionnels et les programmes éducatifs en vigueur dans la province du Sankuru ; d'analyser les conditions réelles de mise en œuvre de la politique éducative (gouvernance, financement, infrastructures, qualité de l'enseignement) ; d'évaluer les

retombées de l'éducation sur le développement local, notamment en termes de formation du capital humain et d'innovation sociale ; d'examiner les obstacles qui freinent la contribution de l'éducation au développement territorial et de proposer des orientations stratégiques visant à renforcer la cohérence entre politique éducative et développement local durable.

II. MATÉRIEL ET MÉTHODE

2.1. TYPE ET APPROCHE DE LA RECHERCHE

La présente étude adopte une **approche mixte**, combinant les méthodes **quantitative et qualitative**, afin de mieux comprendre l'articulation entre la politique éducative nationale et le développement local dans la province du Sankuru. Cette combinaison permet de croiser les données statistiques issues des établissements scolaires avec les perceptions et expériences des acteurs éducatifs locaux.

2.2. DÉFINITION DES DONNÉES

Selon **Kasongo Muleka (2025, p. 112)**, une donnée est une information, quelle qu'en soit la nature, susceptible de décrire une entité observée ; elle peut être verbale, textuelle, matérielle ou numérique. Dans ce sens, les données mobilisées dans cette recherche comprennent à la fois des éléments textuels (documents officiels, rapports administratifs), des témoignages (entretiens), et des observations directes effectuées sur le terrain.

2.3. TERRAIN D'ÉTUDE

Le terrain d'enquête s'est déroulé dans la **ville de Lodja**, chef-lieu naturel du Sankuru. Ce choix se justifie par son rôle éducatif

central au sein de la province, regroupant plusieurs écoles, institutions supérieures et structures administratives du secteur éducatif. Lodja constitue donc un espace privilégié pour observer les effets concrets de la mise en œuvre de la **Loi-cadre de l'Enseignement de 2014** sur la qualité et la gouvernance du système éducatif local.

2.4. POPULATION ET ÉCHANTILLONNAGE

La population cible de cette recherche est constituée de trois catégories principales :

1. Les **enseignants** du primaire et du secondaire ;
2. Les **élèves** des établissements de l'enseignement secondaire ;
3. Les **documents officiels et administratifs** relatifs à la mise en œuvre de la politique éducative.

Un **échantillonnage aléatoire simple** a été retenu afin d'assurer la représentativité des données. L'échantillon comprend :

- **50 enseignants** du primaire répartis dans **139 écoles** ;
- **786 élèves** issus de **12 classes** de première année des humanités ;
- **6 institutions supérieures et universitaires** de la ville de Lodja.

Cet échantillon représente environ **10 %** de la population scolaire et enseignante totale recensée dans la sous-division éducative de **Lodja 1**, choisie comme unité d'observation principale.

2.5. TECHNIQUES ET OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

Trois principales **techniques de collecte** ont été mobilisées :

- **L'analyse documentaire**, pour l'examen des textes légaux, plans sectoriels et rapports administratifs, notamment ceux du **Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination de l'Éducation (SPACE)** à Kinshasa ;
- **L'observation directe**, pour apprécier les infrastructures scolaires, la présence effective des enseignants, les conditions d'apprentissage et l'environnement institutionnel ;
- **L'entretien semi-directif**, conduit auprès des enseignants, des chefs d'établissement et de certains responsables administratifs du secteur éducatif.

Ces techniques se complètent et permettent, selon **Ramona et al. (2016)**, d'obtenir à la fois des données objectives et des perceptions subjectives nécessaires à la compréhension globale du phénomène étudié.

2.6. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Les données quantitatives ont été traitées à l'aide d'outils statistiques descriptifs (pourcentages, fréquences, moyennes) permettant d'identifier les tendances générales. Les données qualitatives, issues des entretiens et observations, ont été soumises à une **analyse de contenu thématique** selon la méthode proposée par **Bardin (2013)**.

Ce double traitement garantit la **validité interne** de l'étude et permet de croiser les résultats afin d'en tirer une interprétation cohérente et contextualisée sur l'efficacité de la politique éducative au Sankuru.

III. RESULTATS

I. Collecte, développement et traitement des données

A. Visées de la politique publique de l'éducation en RDC

La politique publique en matière de l'éducation en République Démocratique du Congo poursuit plusieurs objectifs selon la loi-cadre n°14-004 du 11 février 2014 de l'enseignement national. Ses objectifs visent la formation d'une Elite intellectuelle de qualité pouvant contribuer au développement durable et harmonieux du pays.

B. Les enjeux et les défis du fonctionnement de la politique de l'éducation en RDC

Pour atteindre les objectifs visés par la loi-cadre sus évoquée et la stratégie sectorielle de l'enseignement et de la formation (SSEF) qui en constitue son prolongement, la RDC est confrontée à plusieurs défis.

Il s'agit des défis d'ordre sécuritaire, qui entraînent des conséquences économiques ; des défis technologiques, qui ont un impact sur la formation et la pédagogie à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle ; des défis infrastructurels qui conditionnent l'accès et la rétention des élèves ; les défis démographiques ayant un impact direct sur l'accroissement sur le nombre d'écoles et des enseignants, créant ainsi d'autres besoins en éducation ; les défis environnementaux : un environnement scolaire malpropre et mal assaini ; les défis sociaux : la démoralisation du personnel enseignant et la perte du pouvoir d'achat etc.

Ces défis se transforment en enjeux dans le sens ou, ils conditionnent l'atteinte des objectifs poursuivis par la politique de l'éducation en République Démocratique du Congo.

C. Le fonctionnement de la politique de l'éducation au niveau local

Consécutivement aux enjeux et aux défis dégagés ci-haut, il y a lieu de noter que la politique de l'éducation en RDC éprouve

des difficultés énormes quant à son fonctionnement au niveau local. Dans le cadre de cette étude nous consacrer nos enquêtes de terrain au niveau de la ville de Lodja pour comprendre si la façon dont fonctionne l'éducation dans ce coin, obéit aux objectifs poursuivis par la loi-cadre et d'autres instruments de la politique gouvernementale dans ce sous-secteur de la vie sociale.

1. Brève présentation du cadre empirique de la recherche : Lodja

La cité de Lodja est créée par l'ordonnance N° 82/006 du 25 janvier 1982 portant organisation territoriale, politique et administrative de la République du Zaïre qui érigeant tous les chefs-lieux du territoire de la République en cité. Le secteur de BATETELA LUKENYE étant au centre du chef-lieu du territoire de Lodja, il fut érigé en cité de Lodja.

Cette entité connaît une forte évolution démographique qui entraîne un impact considérable sur l'éducation.

Au départ, la densité de la cité de Lodja était faible, mais depuis un certain temps, elle est revit à la hausse suite à l'exode rural. A titre d'exemple, en 2001 pour ce qui concerne les garçons, on a enregistré le nombre de 27.332 et pour les filles le nombre de 26.537, tandis que en 2008 le nombre a augmenté de 64.358 garçons et 70.427 filles ce qui fait le total de 134.785 enfants dans l'ensemble de la cité de Lodja selon les archives de l'État civile de la cité de Lodja.

Cette situation peut se présenter dans le tableau ci-dessous, en 2018, l'année qui précède la mise en œuvre effective de la gratuité de l'enseignement à Lodja sur les 18 quartiers qui la compose.

Tableau n° 01. Répartition de la population de la cite Lodja en fonction des quartiers en 2018

N°	QUARTIER	HOMMES	FEMMES	GARCONS	FILLES
01	ASAMI	5722	6939	6036	6780
02	DIENGENGA	2610	2579	3455	2343
03	DEMBA FUNDJI	2700	2351	2702	3407
04	EDINGO	5501	6030	5591	5969
05	ESENGE	4374	3886	3390	3505
06	OFFICE DES ROUTES	4263	2776	2280	2404
07	Mgr Albert YONGO	4061	3654	3160	3251
08	FIN DE TERME	2356	3196	2663	2833
09	OWALA (HOPITAL)	3678	4412	4267	5368
10	NKFUNGU	2570	5009	2644	3325
11	LOKENYE	5316	6236	4285	6065
12	LONDA	2219	2846	2644	3060
13	LOSHAKOY	2222	5133	5248	3240
14	LOMUMBA	4713	5777	4882	4781
15	OKITANDEKE	7419	8499	6415	5400
16	OTEKELE	3310	3215	3072	2653
17	SANGO MUKE	2333	2099	2846	2859
18	SHAPEMBE	2092	2377	2914	4347
TOTAL GENERAL		67.439	67.007	69.798	76.082

Source : Archives du Bureau de l'État civile de Lodja de 2018.

De ce tableau on remarque que le taux global de la population dans la cité de Lodja s'élève à **280.324** habitants dont **67.439** hommes, **67.007** femmes, **69.798** garçons et **76.082** filles.

1.1. Impact démographique sur l'éducation

Comme on l'avait souligné plus haut, cette évolution démographique a un impact considérable sur le système éducatif. Ainsi, pour comprendre les effets de la mise en œuvre des innovations de la loi-cadre de l'enseignement sur la gratuité de l'enseignement primaire, il y a lieu de résumer cette situation sur le tableau ci-dessous.

Tableau N° 02. Évolution des élèves, des écoles, des classes et des enseignants du primaire

	2018-2019	2019-2020	2022-2023	2023-2024
Élèves	31.860	50.746	49.301	50.823
Écoles	75	109	133	139
Enseignants	677	1.261	1.112	1.212
Classes	684	1261	1.112	1.212

Source : archives de la sous division Lodja 1, consulté en avril 2025.

Ce tableau confirme que la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire a provoqué une augmentation sensible à tous les niveaux : élèves, écoles, enseignants et classes.

1.2. La gratuité de l’enseignement au regard des normes et standards nationaux d’une école primaire de qualité.

La gratuité de l’enseignement primaire devait suivre les normes et standards nationaux d’une école primaire de qualité conformément au canevas sur les Normes et standards nationaux d’une école primaire de qualité 2016-2025, élaboré en 2018 par le MINEPSP. Ce canevas parle de l’amélioration des conditions salariales des enseignants, l’améliorations des infrastructures scolaires et de l’environnement scolaire, la disposition des manuels et programmes scolaires, les matériels didactiques et laboratoires, le renforcement de l’inspection scolaire etc. les tableaux ci-dessous prouvent en suffisance que toutes ces conditions sont loin d’être réunies.

Tableau N°03. Situation salariale du personnel du niveau Maternel ou préscolaire

N°	Personnel	Situation salariale			Éligible à la retraite			
			H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
01	Enseignants	Payés	1	75	76	0	1	1
		Non payés	0	487	487	0	0	0
02	Administratifs	Payés	0	12	12	0	0	0
		Non payés	0	42	42	0	0	0
03	Ouvrier	Payés	0	5	5	0	0	0
		Non payés	5	9	14	0	0	0
TOTAL PAYES			1	92	93	0	1	1
TOTAL NON PAYES			5	538	543	0	0	0
TOTAL GENERAL			6	630	636	0	1	1

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024 p. 13

Dans ce tableau, on constate que sur un total de **563** enseignants du maternel, **76** enseignants sont payés et 487 ne le sont pas. Il en est de même des administratifs, sur **54**, seulement **12** sont payés. Les ouvriers ne sont pas eux aussi épargnés. C’est-à-dire sur **14**, seulement **5** sont payés. Ce qui viol l’esprit du document officiel du ministère sur les normes et standards requis pour garantir une école de qualité. (MINEPSP, normes et standards d’une école de qualité, 2018, p 12).

Tableau N°04. Situation salariale du personnel du niveau primaire

N°	Personnel	Situation salariale			Éligible à la retraite			
			H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
01	Enseignants	Payés	241	336	677	87	43	130
		Non Payés	221	314	535	0	0	0
02	Administratifs	Payés	37	23	60	28	4	32
		Non payés	30	21	51	0	0	0
03	Ouvriers	Payés	1	0	1	0	0	0
		Non payés	38	10	48	0	0	0
TOTAL PAYES			379	359	738	115	47	162
TOTAL NON PAYES			289	346	634	0	0	0

TOTAL GENERAL	668	704	1372	115	47	162
---------------	-----	-----	------	-----	----	-----

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024. p. 13

De ce tableau, on constate que le nombre d'enseignants payés est supérieur à celui de non payés. C'est-à-dire **677** sont payés et **535** ne le sont pas. Cependant, le nombre élevé des non-payés montre qu'il reste encore beaucoup à faire. Il en est de même chez les administratifs et ouvriers.

Ceci viole le 12^{ème} principe sur le normes et standard pour assurer la qualité à l'école primaire (Ministère de l'EPSP. Normes et standard, 2018, p. 12).

Tous ces éléments démontrent à suffisance que les enseignants travaillent dans des conditions qui ne leur permettent pas de bien accomplir leurs tâches, et par conséquent l'amélioration de la qualité de l'enseignement tant souhaitée va rester hypothétique.

Cette situation ne peut aucunement favoriser la qualité de l'enseignement telle que visée par les articles 78-80 de la loi-cadre sous examen. Le rapport des assises sous-provinciales note aussi l'insuffisance des programmes et manuels scolaires dans les établissements.

Tableau N° 05. Disponibilité de manuels par matière et par niveau à Lodja 1

N°	Niveau	Matière	Quantité s uffisante	Quantité ins uffisante	Quantité in existante	Observation
01	Maternel	Activité d'éveil	-	-	-	Recherche p ersonnelle de s enseignant s
02	Primaire	Français	-	X	-	-
		Mathématiques	-	X	-	-
		Sciences	-	X	-	
03	Secondaire	Français	-	-	X	Recherche p ersonnelles d es enseignan ts
		Mathématiques	-	-	X	
		Culture générale	-	-	X	
		Branche d'option	-	-	X	

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024, p. 11

NB. Dans ce tableau, tout comme dans les autres qui vont suivre, nous avons utilisés des codes pour souligner l'existence ou non des manuels. Le trait (-) souligne l'inexistence, tandis que (x) souligne l'existence.

Ainsi, il y a lieu de voir que la plupart des matières enseignées manquent des programmes adaptés. Les enseignants sont chargés d'entreprendre des recherches personnelles pour se conformer aux programmes selon leurs grés.

Tableau N°06. Disponibilité du programme national par niveau

N°	Niveau	Quantité su ffisante	Quantité insuf fisante	Quantité ine xistante	Observation
01	Maternel	-	X	-	Peu d'écoles en dis posent

02	Primaire	-	X	-	Idem
03	Secondaire par discipline	-	-	X	Recherche personnelles
3.1	Français	-	-	X	Idem
3.2	Mathématiques	-	-	X	Idem
3.3	Sciences	-	-	X	Idem

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024, p. 12

Tableau N°07. Disponibilité de matériels didactiques par niveau

N°	Niveau	Quantité suffisante	Quantité insuffisante	Quantité inexistante	Observation
01	Maternel	-	-	X	Recherche personnelle
02	Primaire	-	X	-	Peu d'écoles en disposent
03	Secondaire	-	X	-	Idem

Sources : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024, p. 12

La bonne qualité de l'enseignement implique aussi la disposition des bibliothèques, des laboratoires et des ateliers par niveau d'enseignement. Or, il s'observe qu'à Lodja il y a un déficit créant des bibliothèques, laboratoires et ateliers. Le tableau ci-dessous clarifie bien la situation.

Tableau N°08. Disponibilité des bibliothèques ; laboratoires et ateliers par niveau d'enseignement

N°	Niveau d'enseignement	Nombre d'établissements	Nombre de Bibliothèques	Nombre de laboratoires	Nombre d'ateliers	Observation
01	Maternel	54	0	0	0	Inexistant
02	Primaire	139	0	0	0	Idem
03	Secondaire	119	0	0	12	Le Gouvernement appelé à doter des manuels aux écoles
	Total	312	0	0	12	

Sources : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024, p. 12

Dans une situation où les écoles manquent les matériels didactiques, les bibliothèques, les laboratoires, la mauvaise formation ou l'absence de formation des inspecteurs qui sont les formateurs des formateurs, comme le stipulent les tableaux ci-dessus, il est difficile de lutter contre l'analphabétisme ou de promouvoir la qualité de l'enseignement.

Tableau N°09. Situation salariale du personnel du niveau secondaire à Lodja 1

N°	Personnel	Situation salariale			Éligible à la retraite			
			H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
01	Enseignants	Payés	624	255	879	52	6	58
		Non payés	1793	748	2541	0	0	0
02	Administratifs	Payé	49	13	62	21	6	27
		Non payés	107	20	127	0	0	0
03	Ouvriers	Payés	14	1	15	3	1	4
		Non payés	17	3	20	0	0	0
	TOTAL PAYES		687	269	956	76	13	89
	TOTAL NON PAYES		1917	771	2688	0	0	0
	TOTAL		2064	1040	3644	76	13	89

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024. p. 13

Au niveau secondaire, on note un taux élevé d'enseignants, d'administratifs et d'ouvriers non payés. Soit, sur 3644, seulement 956 sont payés.

2. Présentation des résultats suivant les réformes entreprises par niveau d'études

1. Au niveau de l'enseignement primaire

Au-delà de l'observation documentaire, nous avons aussi fait une enquête en interviewant une population composée de 50 enseignants du primaire de diverses écoles publiques tirée de manière aléatoire sur le 139 écoles primaire en raison 1 sur 6/ par école. Pour trouver le pourcentage, nous prenons le nombre d'interviewés multiplier par 100% et diviser par 50. ($P = \frac{Nb}{50} \times 100$. Ex. $\frac{42 \times 100}{50} = 84$) Cette répartition se présente comme suit :

Tableau n° 10. Répartition des enquêtés selon leur sexes

N°	Sexe	Effectif	Pourcentage
1	Masculin	42	84
2	Féminin	8	16
	Total	50	100

Source : Données de terrain d'avril 2025

De ce tableau, on peut noter que sur 50 enseignants interviewés, 42 sont hommes et 8 sont femmes.

Tableau n° 11. Répartition des enquêtés selon les classes qu'ils enseignent

N°	Classes	Effectif	Pourcentage
1	1ere	9	18
2	2eme	5	10
3	3eme	12	24
4	4eme	12	24
5	5eme	6	12
6	6eme	6	12
	Total	50	100

Source : Données de terrain d'avril 2025

Sur ces 50 enseignants interviewés, les enseignants de la classe de 1^{ère} année étaient au nombre de 9 et représentaient 18%, tandis que, ceux de la 2^{ème} étaient 5 soit 10% ; ceux de la 3^{ème} année et au nombre de 12, soit 24% ; ceux de 4^{ème} année étaient au nombre de 12, soit 24% ; et enfin, ceux de la 5^{ème} et 6^{ème} étaient 12 en raison de 6 par classe soit 12%. Ce qui fait 24% pour ces deux dernières classes pour donner un total de 100%.

Tableau n°12. Répartition des enquêtes selon leur tranche d'âge

N°	Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage
1	19 – 25	4	8
2	26 – 32	9	18
3	33 – 39	17	34
4	40 – 46	14	28
5	47 – 53	4	8
6	54 plus	2	4
	Total	50	100

Source : Données de terrain d'avril 2025

Selon les tranches d'âges, les enquêtés étaient repartis comme suit : entre 19 ans à 25 ans, il y a eu 4 enseignants soit 8% de l'ensemble des interviewés. Ceux d'entre 26 à 32 ans étaient 9, soit 18%. Tandis que la tranche d'âge allant de 33 ans à 39 ans était de 17 enseignants soit, 34%. La tranche allant de 40 à 46 ans était de 14 personnes, soit 28%. Celle allant de 47 ans à 53 ans était de 4 personnes, soit 8%, suivie de celle qui part de 54 ou plus, laquelle avait 2 personnes, soit 4% de l'ensemble. Ce qui fait un total de 100%.

Tableau n° 13. Répartition des enquêtés selon qu'ils reconnaissent ou non avoir rencontré les difficultés lors de la mise en Œuvre de la Gratuité de l'enseignement

N°	Difficultés rencontrées	Effectif	Pourcentage
1	Oui	35	70
2	Non	15	30
	Total	50	100

Source : Données de terrain d'avril 2025

De ce tableau qui montre par oui ou non, les difficultés rencontrées par les enquêtés sur la mise en œuvre de la gratuité, il faut noter que 35 personnes soit 70% ont reconnue avoir rencontré les difficultés dans la mise en œuvre de la gratuité dans leurs écoles. Tandis que 15 soit,30% des enquêtés ont reconnue n'avoir pas rencontré les difficultés dans la mise en œuvre de cette réforme.

Tableau n° 14. Les types des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la gratuite de l'enseignement dans les écoles

N°	Types des difficultés rencontrées	Oui	Non	Total
1	Effectif pléthorique	18 (36%)	1 (2%)	19(38%)
2	Insuffisance de salles de classe	11 (22%)	3 (6%)	14 (28%)
3	Manque ou insuffisance des frais de fonctionnement	2(4%)	0 (0%)	2 (4%)

4	Non prise en charge des nouvelles unités	7 (14%)	2 (4%)	10 (20%)
5	Absence, manque et délabrement des salles de classes	4 (8%)	1 (2%)	5 (10%)
	Total	43 (86%)	7 (14%)	50 (100%)

Source : Données de terrain d'avril 2025

En évaluant les types des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la gratuité dans leurs écoles, sur le 100% des enquêtés, 18% ont mentionné l'effectif pléthorique des élèves, 11% ont souligné l'insuffisance des salles de classe, 4% ont parlé de maque et ou insuffisance de frais de fonctionnement, 7% d'entre eux ont parlé de la non prise en charge des nouvelles unités et 8% ont présenté l'absence, le manque voire l'état de délabrement des salles de classes.

À contrario, 2% des enquêtés ont souligné n'avoir pas le problème des salles de classe chez eux, 4% des enquêtés ont souligné n'avoir pas rencontrés le problème de non prise en charge des nouvelles unités, aucun n'a contredit le problème d'insuffisance de frais de fonctionnement, 6% des enquêtés ont montré que chez eux il ne se pose pas un problème des salles de classe, soutenu par 2% qui ont souligné l'effectif normal dans leur écoles, c'est-à-dire non pléthorique des élèves dans leurs classes.

N°	Appréciation des performances Scolaires	Effectif	Pourcentage
1	Bonne	3	6
2	Assez Bonne	27	54
3	Très Bonne	6	12
4	Pas Bonne	12	24
5	Autres	2	4
	Total	50	100

Tableau n° 15. Appréciation des performances scolaires par les enquêtés

Source : Données de terrain d'avril 2025

Selon ce tableau, sur 50 enseignants enquêtés, 3 soit 6 % ont montré que les performances des élèves après la gratuité étaient bonne, tandis que 27, soit 54% ont souligné que les performances étaient assez bonne. En contrario, 6 enseignants soit 12% des enquêtés ont souligné que les performances étaient très bonne. Les 12 soit 24 % d'enseignants se situant dans la position opposée aux autres ont montré que les performances des élèves n'étaient pas bonnes. 2 enseignants, soit 4% n'ont pas été du tout clair sur leurs positions, c'est pourquoi nous les avons classé comme autres réponses.

Tableau n° 16. Accès des élèves dans les écoles après la mise en œuvre de la gratuité

N°	Accès des Élèves/Mise en Œuvre Gratuite	Effectif	Pourcentage
1	Oui	48	96
2	Non	2	4
	Total	50	100

--	--	--	--

Source : Données de terrain d'avril 2025

Pour ce qui est de l'accès des élèves défavorisés dans les écoles primaire après la gratuité, sur le 100% d'enquêtés, 96% ont souligné que beaucoup d'élèves ont retrouvé le chemin de l'école, contre 4% qui ont dit le contraire.

Tableau n°17. Appréciation globale des performances des élèves après la mise en œuvre de la gratuite

N°	Performance des Élèves Mise en Œuvre Gratuite	Effectif	Pourcentage
1	Oui	13	26
2	Non	37	74
	Total	50	100

Source : Données de terrain d'avril 2025

Sur l'aspect de la qualité ou des performances scolaires par suite de la gratuité, répondant par oui ou non, sur 100% des enquêtés, 74% de ceux-ci ont dit non, contre 26 qui ont dit oui.

Tableau n°18. Dotation des matériels didactiques dans les écoles primaires

N°	Dotation Matériels Didactiques	Effectif	Pourcentage
1	Oui	34	68
2	Non	16	32
	Total	50	100

Source : Données de terrain d'avril 2025

Pour ce qui est de la dotation en matériels didactiques dans les écoles primaires à Lodja, sur les 100% d'enquêtés, 68% affirment avoir reçu les matériels didactiques contre 32 % qui disent ne les avoir pas reçus.

Tableau n° 19. Recyclage des Enseignants

N°	Recyclage Des Enseignants	Effectif	Pourcentage
1	Régulier	30	60
2	Irrégulier	16	32
3	Jamais	4	8
	Total	50	100

Source : Données de terrain d'avril 2025

Pour ce qui est de la formation continue des enseignants, sur le 100% des enquêtés, 60% ont montré qu'ils subissent une formation régulière, contre 32% qui ont montré l'irrégularité ladite formation, suivi de 8% qui ont souligné que lesdites formations ne sont ni régulières, ni irrégulières, mais elles n'ont jamais eu lieu.

2. Au niveau de l'enseignement secondaire

En dehors de cette augmentation des élèves et de nombre de classes, ayant comme conséquence l'augmentation de nombre d'enseignant, d' autres aspect de cette réforme

souffrent. On peut voir qu'au-delà des apparences, ces réformes n'ont pas été accompagnées par des mesures administratives claires pouvant permettre la prise en charge des effets induits y relatif. Ce qui laisse croire que cette mise en œuvre tacite ne résout presque pas un problème de fond.

L'article 76 de la même loi, dispose : « ... *La gratuité s'applique également aux manuels scolaires ...* ». Dans le cas de Lodja, il n'en est pas question. Quelques écoles (surtout les écoles privées), ne disposent même pas des manuels scolaires, cependant, elles fonctionnent.

L'article 79 de la Loi-cadre, dispose : « *L'enseignement secondaire comprend le secondaire général, les humanités générales, les humanités techniques et professionnelles. Le secondaire général est organisé en cycle de deux ans. Il est gratuit...* ». Ainsi, cette disposition souffre dans le territoire de Lodja tel que nous avons présenté dans le tableau n°35 ci-dessus. Non seulement à Lodja, mais aussi dans nos entretiens avec les consultants du SPACE, il s'observe que cette disposition souffre de se réaliser sur l'étendue du territoire national. Ainsi, comparativement à la Constitution, cette disposition va à l'encontre de la loi fondamentale qui ne reconnaît la gratuité qu'au niveau primaire.

Comme nous avons dit plus haut, la réforme qui introduit le système de la 7^{ème} et de la 8^{ème}, ne résout presque pas le problème de fond à Lodja, surtout lorsque l'on sait qu'il n'y a pas des manuels de procédure consacrée à orienter l'application de cette réforme. Il ne serait d'application que pour la pure forme.

Nos enquêtes menées sur terrain à Lodja 1, démontrent que la plupart des élèves n'avaient pas respecté les orientations telles que consignées sur leurs brevets. Le tableau ci-dessous en constitue une illustration éloquent.

Tableau 20 : Répartition des élèves de 1ère année des humanités suivant leurs orientations à Lodja 1.

N°	ETS	Effectif	M	F	Ayant suivi leurs orientations	N'ayant pas suivi leurs orientations	Quartier
01	Mubutu 2	110	40	70	48	62	Owala
02	Mubutu3	44	25	19	14	30	Lumumba
03	Elites	88	47	41	40	48	Lumumba
04	Collège Esemula	154	56	98	68	86	Mission
05	EL-Lion	40	28	12	18	22	Demba fundji
06	Savoir vivre 3b	120	88	32	44	76	Okitandeke
07	Saint Eric	48	20	28	14	34	Edingo
08	Edinga	28	14	14	8	20	Diengenga
09	Ashikingondo	18	11	7	8	10	Fin de termes
10	I.T. LO	16	16	0	6	10	Wemambolo
11	Shinga	108	20	88	48	60	Kalemi
12	Shapembe	12	8	4	6	6	Shapembe
	Total	786	373	413	322	464	

Source : Enquête sur terrain, Avril 2025.

De ce tableau on note que sur 786 élèves dont 373 garçons et 413 filles, orientés dans les différentes options sur les 12 écoles enquêtées, 322 ont suivi leurs orientations, alors que 464 élèves n'ont pas suivi leurs orientations. Au regard de l'analyse et des recherches effectuées pour comprendre le non-respect de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves issus de la 8^{ème} pour affronter la 1^{ère} année des humanités, il faut noter qu'en plus des raisons avancées plus loin, la plupart de ces écoles n'accordent pas la charge qu'il faut aux conseillers d'orientation.

Il est aussi surprenant que la majorité de ces écoles ne disposent ni de la loi-cadre, ni de la SSEF. On y note l'absence criante de vulgarisation des textes juridiques.

Pour ce qui est de l'accès, on note à Lodja une augmentation sensible des effectifs d'élèves, des écoles et des enseignants.

Cependant, les conditions de rétention et d'hygiène posent problème. La plupart des écoles ne sont pas bien construites ; d'autres, ne sont construites, qu'en chaume, pailles et pisés.

La situation de la qualité de l'enseignement ne concerne pas seulement que la cité urbano-rurale de Lodja, mais plutôt, toute la Province. Dans nos échanges avec certains responsables de la Province éducationnelle Sankuru 1 située dans la cité de Lodja, prouvent en suffisance que la situation semble être inquiétante. Le rapport des assises de promotion scolaire qu'ils ont mis à notre disposition montre par rapport à la disponibilité des bibliothèques, que sur un nombre total d'écoles que compte la

Province du Sankuru, soit, 2520 dont 98 écoles maternelles, 1616 écoles primaires, 806 écoles secondaires, aucune d'entre elles ne dispose d'une bibliothèque, une seule dispose d'un laboratoire et 19 disposent des ateliers. (rapport de promotion scolaire provinciale de 2018-2019. p. 5)

3. *Au niveau de l'Enseignement Supérieur et Universitaire*

Au niveau de l'ESU, la loi-cadre a introduit l'élection des animateurs des EESU, l'introduction du système LMD, l'assurance qualité, tout reposant sur la qualité de l'enseignement et la valorisation de la fonction enseignante ainsi que de la recherche.

Ainsi, pour répondre à ces préoccupations, nous avons recensé à Lodja six institutions publiques de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Ce sont ces six établissements qui ont constitué notre population d'enquête.

Ici nous répondons à la préoccupation de savoir si la mise en œuvre des innovations apportées par la Loi-cadre au niveau de l'ESU, sont effectives à Lodja. Les tableaux ci-dessous nous montrent si oui ou non ces réformes sont effectives dans les institutions de l'enseignement Supérieur et Universitaire à Lodja. Il s'agit notamment du système LMD, avant de revenir sur l'état de la mise en œuvre des autres réformes apportées par la Loi, notamment la mise en œuvre des élections des animateurs des EESU à Lodja, de la cellule assurance qualité, avant de voir la disposition ou non des bibliothèques dans les établissements, la qualification des enseignants, etc.

Ceci nous permettra de comprendre l'accès, la qualité et la Gouvernance au niveau des EESU à Lodja.

Tableau n° 21. État de la mise en œuvre du système LMD à Lodja

N°	Institutions	Mise En Œuvre LMD
1	Université de Lodja	Oui
2	Université des Sciences et Technologies de Lodja	Oui
3	Institut Supérieur des Techniques Médicales de Lodja	Oui
4	Institut Supérieur de Commerce De Lodja	Oui
5	Institut Supérieur d'études Agronomiques De Lodja	Oui
6	Institut Supérieur d'études Agronomiques De Omendjadi	Oui

Source : Données de terrain d'avril 2025

Pour ce qui est de la mise en œuvre du système LMD à Lodja, sur le 6 établissements publics visités, tous ont répondu oui, c'est-à-dire qu'ils ont mis en application cette réforme.

Tableau n° 22. État de la mise en œuvre de la Réforme concernant l'élection des dirigeants des EESU à Lodja

N°	Institutions	Élection des animateurs
1	Université de Lodja	Non
2	Université de sciences et technologies de Lodja	Non
3	Institut supérieur des techniques médicales de Lodja	Non
4	Institut supérieur de commerce de Lodja	Non
5	Institut supérieur d'études agronomiques de Lodja	Non
6	Institut supérieur d'études agronomiques de omendjadi	Non

Source : Données de terrain d'avril 2025

Au niveau de la gouvernance, sur 6 établissements visités, tous les responsables de ceux-ci ne sont pas élus, mais plutôt nommés par le Ministre de l'enseignement supérieur et universitaire. Ce qui viol l'esprit de la Loi-cadre n°14-004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national.

Tableau n°23. État de la mise en œuvre de la cellule assurance-qualité dans les EESU/Lodja

N°	Institutions	Mise en place
1	Université de Lodja	Non
2	Université de sciences et technologies de Lodja	Non
3	Institut supérieur des techniques médicales de Lodja	Non
4	Institut supérieur de commerce de Lodja	Non
5	Institut supérieur d'études agronomiques de Lodja	Non
6	Institut supérieur d'études agronomiques de omendjadi	Non

Source : Données de terrain d'avril 2025

Ce tableau qui évalue les conditions d'assurance-qualité, montre que sur le 6 établissements publics visités à Lodja, aucun d'entre eux n'a mis en place la cellule d'assurance-qualité telle que prévue par la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation pour la période allant de 2016 à 2025.

Tableau n°24. EESU disposant des bibliothèques et laboratoires

N°	Institutions	Bibliothèque	Laboratoire
1	Université de Lodja	Oui	Oui

2	Université de sciences et technologies de Lodja	Oui	Oui
3	Institut supérieur des techniques médicales de Lodja	Oui	Non
4	Institut supérieur de commerce de Lodja	Oui	Non
5	Institut supérieur d'études agronomiques de Lodja	Oui	Oui
6	Institut supérieur d'études agronomiques de Omendjadi	Oui	Oui

Source : Données de terrain d'avril 2025

Toujours dans le volet qualité, ce tableau veut savoir combien d'établissements disposent des bibliothèques et laboratoires. Sur le 6 établissements interviewés, les responsables affirment disposer des bibliothèques. Sauf, pour ce qui est de laboratoire, 4 ont répondu avoir des laboratoires et deux n'en ont pas.

Tableau n°25. Situation actuelle de la qualification des enseignants dans les EESU/Lodja

N°	Institution	P.O	P	P.A	C.T	ASS+CPP
01	UNILOD	01	02	11	70	135
02	USTL	01	02	11	05	123
03	ISTM	00	-	02	45	69
04	ISC	00	04	01	18	87
05	ISEA/Lodja	00	00	01	40	41
06	ISEA/Om	-	-	-	-	-
	Total	02	08	26	178	455

Source : archives institutionnelles des EESU Lodja exploités en Mai 2025.

Ce tableau présente les données globales du personnel académique et scientifique des Établissements de l'ESU à Lodja. Il s'agit d'un total de 36 professeurs, 178 chefs de travaux et 455 assistants et chargés des pratiques professionnelles.

1. AXE ACCES

D. ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

a. Lecture critique sur la mise En Œuvre du Plan d'Action Opérationnel (PAO Lodja)

La SSEF a mis un Plan d'Action Opérationnel pour une période de 2016-2025 autour de trois axes stratégiques suivants : *Accès, Qualité et Gouvernance*. Au niveau local à Lodja, la SSEF est mis en œuvre par le Plan d'Action Opérationnel (PAO). Pour faire cette évaluation, nous nous sommes servis des documents officiels, afin de confronter la réalité de terrain avec les rapports administratifs, ainsi que son plan opérationnel.

A, Présentation du PAO

Pour garantir l'accès conformément à la SSEF (Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation), la sous-division Lodja 1 a mis en place dans son Plan d'Action Opérationnel (PAO), un certain nombre de recommandations :

- a. Toute implantation d'une nouvelle école et tout changement d'adresse d'une école ne soit autorisé que par une décision des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale ou par une décision motivée du représentant du ministre en Province ;

- b. Ils ont aussi recommandé que l'incorporation par le Gouvernement central de la reconstruction des écoles et du bâtiment administratif de la sous-division dans le programme de 145 territoires ;
- c. Les établissements doivent se doter des terrains et infrastructures appropriés ;
- d. La séparation sur base des genres (garçons, filles) des installations sanitaires dans toutes les écoles.

B. Évaluation de la mise en œuvre du PAO sur les conditions d'accès à Lodja Ville.

Pour assurer les meilleurs conditions d'accès et de rétention des élèves la SSEF a fait certaines recommandation après l'évaluation à mi-parcours tenue à Kinshasa en 2022. Au niveau local, le plan opérationnel de la sous-division Lodja 1, pour mettre en œuvre ces recommandations, a mis sur pied quelques recommandations, lesquelles sont résumées et évaluées dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 26. Évolution de la mise en œuvre des conditions d'accès

N°	Activités	Réalisées	Non réalisée	Situation prévue	Situation actuelle	Taux de réalisation
01	Poursuite de l'équipement des écoles en assises adéquates	Oui	-	3560	617	17 %
02	Construction des infrastructures scolaires	Oui	-	251	03	1%
03	Autres recommandations	-	-	-	-	Rien n'est réalisé

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024

Parmi les principales recommandations dégagées en 2022, seulement deux recommandations ont connu un début d'exécution avec un faible pourcentage de 17% et de 1%.

2. AXE QUALITE

A. Situation prévue par le PAO

Pour garantir la qualité, il a été recommandé ce qui suit :

- 1. Que les inspecteurs organisent des formations et renforcent le contrôle pédagogique aux écoles ;
- 2. Qu'il y ait des sanctions disciplinaires à tout chef d'établissement qui se

- 3. Que les conseillers d'orientation soient affectés dans chaque école, qu'ils soient formés et pris en charge par le trésor public en vue d'augmenter et renforcer leurs capacités opérationnelles ;
- 4. Que la direction provinciale Sankuru 1 dispose les bulletins en nombre suffisant pour les écoles en vue de permettre aux gestionnaires de lutter contre ce vagabondage scolaire ;
- 5. Que le Gouvernement de la République paie les indemnités de sortie aux retraitables de l'EPST, en vue de rajeunir le secteur éducatif ;
- 6. Que le Gouvernement de la République accomplisse ses promesses sur

l'amélioration des conditions salariales des enseignants et qu'il paie les intervenants de l'ENAFEP pour les sessions 2020, 2021, 2022.

B. Évaluation du Plan d'Action Opérationnel sur l'axe qualité

Pour ce qui est de la question de qualité de l'enseignement, nous avons noté plus de 7 recommandations. Cependant, suivant le PAO 2023, seule la recommandation portant sur l'affectation des conseillers d'orientation dans chaque école a été observée. Mais,

jusqu'à ces jours, aucune prise en charge par le trésor public n'a été signalé. Ce qui obstrue le bon fonctionnement desdits conseillers.

En ce qui concerne la formation et acquisition des matériels didactiques pour répondre à la question de la qualité conformément à la recommandation 14 du Ministère de l'EPSP (actuel ministère de l'éducation), dans sa brochure portant les normes et standard de l'école primaire de qualité 2016-2025 (2018, p. 14), le tableau ci-dessous dispose ce qui suit :

Tableau N°27. Évaluation des autres recommandations du PAO 2022 sur la qualité

N°	Activités	Réalisées	Non réalisées	Situation p révue	Situation a ctuelle	Taux de ré alisation
01	Formation des inspecteurs des enseignants	-	Non	27	-	00%
02	Acquisition des programmes scolaires, matériels didactiques et manuels scolaires	-	Non	4789	-	00%

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024, p. 6

De ce tableau on constate qu'il n'y a pas eu de formation des inspecteurs depuis que la recommandation a été formulée. Ce qui altère la qualité de l'enseignement, car les inspecteurs sont les corps d'élites. Ils sont chargés de former les enseignants et de contrôler les matières que ceux-ci enseignent. Le même rapport souligne que pour le moins que l'on puisse dire, les gestionnaires ne tiennent même pas compte des recommandations d'inspecteurs. Le tableau ci-dessous peut bien clarifier cette situation.

Pour ce qui est des sanctions prévues aux chefs d'établissements qui inscrivent les élèves n'ayant pas réussi au TENASOSP, il n'y a pas eu des sanctions en dépit de la gravité des faits. La qualité de l'enseignement est aussi liée à la disposition des manuels scolaires et programmes scolaires, sans oublier les matériels didactiques.

Tableau N°28. Nombre de visites d'inspection pédagogiques effectuées

N°	Responsables	Maternel	Primaire	Secondaire
01	Chef d'établissement	1017	6286	3685
02	DA/DE/CP	-	2553	-
03	Conseiller d'orientation	-	-	65
04	Conseiller d'enseignement	ND	ND	ND
05	Inspecteur Itinérant	86	194	165

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, 2023-2024, p. 11

De ce tableau on peut noter que, les nombre de visites effectuées par les chefs d'établissements pour l'années 2023-2024 sont de 1017 au niveau maternelle, 6286 au niveau primaire, 3685 au secondaire. Les Directeurs d'applications (DA), Directeurs d'écoles (DE) ou Chefs du personnel (CP), au niveau primaire ont effectué 2553 visites, contre 86 pour les inspecteurs itinérants au niveau maternel, 194 au niveau primaire et 165 au niveau secondaire. Pour les conseillers d'orientation on note 65 visites pour toute l'année 2023-2024.

3. AXE GOUVERNANCE

Pour ce qui est de la Gouvernance scolaire, le PAO de la sous-division Lodja 1, après les travaux de l'évaluation mis parcourus de la SSEF tenue à Kinshasa en 2022, il est prévu ce qui suit :

A. Situation décrite par le PAO

1. Les gestionnaires des écoles recrutent et affectent les enseignants et les chefs d'établissements scolaires sur base du népotisme, du clientélisme, du favoritisme et du tribalisme.
2. L'ingérence des chefs de villages et autres notables dans la gestion technique de l'école ainsi que des frais de fonctionnement alloués aux écoles ;
3. La radiation injustifiée des enseignants du listing de paie orchestrée par certains agents de la DINACOP, en complicité ou non avec certains gestionnaires, etc.

B. Évaluation de la situation actuelle sur la gouvernance du secteur

Au-delà des apparences, la situation de la gouvernance du secteur de l'enseignement maternel, primaire et secondaire à Lodja semble être la même malgré qu'elle est décrite. Selon le rapport des assises sous-provinciales (2023, p 12), les recrutements des enseignants et chefs d'établissements ne se fait ni selon la loi-cadre sur l'enseignement de 2014, encore moins suivant le critère de méritocratie. Les interférences politiques et celles des chefs coutumiers continuent de peser sur l'administration scolaire. Ce qui dénote les antivaleurs dans la gestion du système éducatif dans ce coin du pays.

En plus de cette situation, il se pose encore le problème de la prise en charge des NU et NP. Le tableau ci-dessous en présente la situation générale.

Tableau N°29. Situation des NU, NP COPAS et COGES de la sous-division lodja1

N°	Activités	Réalisées	Non réalisés	Situation prévue	Situation actuelle	Taux de réalisation
01	Paiement des enseignants N.U et des indemnités des retraitables	-	Non	3250 299	00 00	00%
02	Opérationnalisation des COPAS et COGES	-	Non	312	00	00%

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, p. 7

De ce tableau, nous notons que tous les deux axes opérationnels du PAO ne sont pas réalisés.

C. Mise à jour de la cartographie scolaire par niveau d'enseignement.

Tableau N° 30. Établissements d'enseignements

Niveau	A Créer	A Fermer	A agrémenter	A délocaliser	A Transférer	A fusionner	A débaptiser	A scinder	A transformer
Maternel	21	-	12	-	-	-	-	-	1
Primaire	27	-	2	3	-	-	-	-	1
Secondaire	30	-	3	3	-	-	-	1	-
Total	78	-	17	6	-	-	-	1	2

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, p. 7

Ce tableau présente l'état de la mise à jour de la cartographie scolaire dans la sous-division Lodja 1 selon le niveau d'enseignement maternel, primaire et secondaire et les besoins : à créer 21 pour la maternelle, 27 pour le primaire, 30 pour le secondaire. Donc, le besoin en écoles se fait sentir, alors que celles qui existent peinent d'être prises en charge par le Gouvernement.

Tableau N° 31. Statut d'occupation des établissements

Niveau	Propriétaires	Copropriétaires	Locataires	Colocataires	Observations
Maternel	03	04	40	07	Les autorités locales ne donnent pas des terrains aux écoles
Primaire	37	24	63	15	IDEM
Secondaire	10	36	58	15	IDEM
Total	50	64	161	37	

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, p. 7

De ce tableau, le statut d'occupation des écoles à Lodja. Les écoles sont plus locataires que propriétaires des concessions occupées.

Tableau N° 32. Bureau gestionnaire

N°	Personnel	Situation salariale			Éligible à la retraite			
			H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
01	Administratifs	Payés	240	116	356	27	3	30
		Non payés	-	-	ND	-	-	-
02	Ouvriers	Payés	24	5	29	-	-	-
		Non payés	-	-	ND	-	-	-
TOTAL PAYES			244	121	385	27	3	30
TOTAL NO PAYES			-	-	-	-	-	-
TOTAL			244	121	385	27	3	30

Source : Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance sous-provinciale Lodja 1, p. 14

On constate que dans ce point ayant trait à la gestion du personnel, que contrairement aux autres catégories du personnel du niveau maternel, primaire et secondaire, le bureau gestionnaire est complètement payé (385/385), c'est-à-dire 100% de son personnel est payé.

E. La politique publique de l'éducation, face aux enjeux du développement en RDC

Nous venons de faire l'évaluation de la politique de l'éducation en RDC au niveau local. Les éléments évaluatifs présentés ci-haut démontrent en suffisance que l'éducation de qualité reste hypothétique. En conséquence, les élites produites dans un système comme celui-ci auront du mal à participer aux efforts du développement de la nation par la science et la technologie.

Même si l'objectif d'un système éducatif, fut-il scolaire, est d'aboutir à une façon, une manière commune de faire, d'agir et de penser, nous pensons que pour que le système éducatif congolais puisse participer, ou favoriser les efforts du développement national, et jouer un rôle déterminant dans la formation et la création des capitaux humains nécessaires pour promouvoir l'émergence du pays, il doit être soutenu, amélioré, valorisé et encadré.

Pour ce qui est de la RDC, en dehors de l'encadrement juridique et idéologique que connaît son système dans une certaine mesure, d'autres aspects peinent notamment :

- La construction et la réhabilitation des écoles ;
- La prise en charge effective des enseignants et des élèves à tous les niveaux du système ;
- La valorisation de la recherche scientifique et du personnel œuvrant à cette fin ;

- La sécurité et la garantie de ceux qui sont déjà payés et pris en charge par l'État.

Le système éducatif congolais doit réussir à favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances de nature à renforcer les réseaux, les normes et les valeurs (capital social) indispensables au bon fonctionnement de la démocratie congolaise dans le respect de la chose publique, avec une active participation citoyenne.

C'est à partir de ces compétences que peuvent se constituer les structures et réseaux sociaux qui contribuent à l'amélioration de la vie publique et à la gestion de la chose publique grâce aux bonnes écoles et établissements de formation. Le développement est difficilement concevable sans le changement de mentalités, sans l'homme. Or, l'homme, moteur du développement, doit subir une transformation dans sa perception de la chose publique et du bien-être collectif. Cette transformation ne peut nous venir que d'une bonne éducation et d'une bonne formation. Et d'un bon enseignement.

IV. DISCUSSION

Les résultats de cette étude menée à Lodja sur le fonctionnement de la politique éducative en République Démocratique du Congo confirment, dans une large mesure, les constats faits par de nombreux chercheurs et institutions nationales et internationales sur les défis structurels du système éducatif congolais. En effet, les principaux problèmes relevés l'effectif pléthorique, le manque d'infrastructures scolaires adéquates, l'insuffisance de la rémunération des enseignants, la rareté du matériel didactique et des manuels scolaires, ainsi que la faible gouvernance scolaire traduisent la persistance d'une crise systémique de l'éducation nationale.

1. Sur les enjeux et défis du système éducatif congolais

Les données issues de Lodja mettent en lumière des défis similaires à ceux identifiés par le **Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (MINEPST, 2018)** dans le *Canevas des normes et standards d'une école primaire de qualité*. Ce document souligne que l'amélioration de la qualité de l'enseignement passe par une bonne rémunération du personnel, la disponibilité des infrastructures, des équipements et du matériel didactique. Les chiffres obtenus dans la présente étude (plus de 40 % d'enseignants non payés dans certaines écoles) confirment que ces conditions sont loin d'être remplies à Lodja.

Ces résultats rejoignent ceux de **Ngoma-Binda (2019)** qui notait que « l'enseignant congolais reste un acteur marginalisé, souvent non rémunéré, travaillant dans des conditions indignes, ce qui compromet gravement la qualité de l'enseignement ». De même, le **Rapport UNESCO (2022)** sur l'éducation en Afrique subsaharienne relève que le manque de moyens financiers et la démotivation du personnel éducatif freinent la réalisation de l'ODD 4 en RDC.

2. Sur la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire

L'analyse des données du tableau n° 2 montre une augmentation sensible du nombre d'élèves après la mise en œuvre de la gratuité : de 31.860 en 2018 à plus de 50.823 en 2024, soit une hausse de plus de 60 %. Ce résultat corrobore les conclusions de l'**étude conjointe UNICEF–Banque mondiale (2021)**, qui a observé une augmentation rapide de la scolarisation dans tout le pays après l'instauration de la gratuité, particulièrement dans les zones rurales et semi-urbaines.

Cependant, cette augmentation s'est accompagnée d'un **effet d'encombrement**

des classes et d'une **baisse relative de la qualité** de l'enseignement, comme le montrent les 70 % d'enseignants ayant reconnu rencontrer des difficultés majeures dans la mise en œuvre de la gratuité (tableau n° 13). Ces observations rejoignent les conclusions de **Tshibanda et Kalaba (2022)** selon lesquelles la gratuité, bien que socialement bénéfique, a été appliquée sans plan d'accompagnement structurel (infrastructures, recrutement et formation des enseignants, équipement des écoles).

3. Sur la qualité de l'enseignement

L'étude met en évidence que 74 % des enseignants enquêtés estiment que les performances des élèves ne se sont pas améliorées depuis la gratuité. Ce résultat est en convergence avec les conclusions de **Mulumba (2021)**, qui a montré que la gratuité, sans renforcement des capacités pédagogiques, conduit à une baisse du rendement scolaire.

Le manque de manuels scolaires et de matériel didactique, constaté dans le tableau n° 5 à n° 8, rejoint les constats du **Réseau des Acteurs de l'Éducation (RADECO, 2020)**, qui souligne que moins de 25 % des écoles congolaises disposent de manuels en nombre suffisant pour toutes les disciplines de base. De plus, l'absence quasi totale de bibliothèques et de laboratoires à Lodja confirme les travaux de **Kanku et al. (2020)**, qui évoquent un « déficit structurel d'équipements éducatifs » dans les provinces du centre du pays.

4. Sur la gouvernance éducative

Les observations faites à Lodja révèlent que les problèmes de gouvernance (népotisme, clientélisme, interférences politiques, absence de transparence dans la gestion) persistent dans la gestion scolaire locale. Ces résultats corroborent les analyses de **Mbungu (2020)** qui soutient que « la faiblesse de la gouvernance éducative en RDC constitue le principal obstacle à la

mise en œuvre efficace des politiques publiques dans le secteur ».

Le fait que les bureaux gestionnaires soient mieux rémunérés (385/385 payés) alors que la majorité du personnel enseignant reste non pris en charge témoigne d'une **distorsion dans la hiérarchisation des priorités administratives**, déjà dénoncée par le **Rapport de la Cour des comptes (2023)**.

5. Sur l'enseignement supérieur et universitaire

Au niveau de l'ESU, la mise en œuvre effective du système LMD (licence, master, doctorat) à Lodja est un signe positif d'alignement sur les standards internationaux. Toutefois, l'absence d'élections des animateurs, de cellules d'assurance qualité et de bibliothèques performantes indique un **retard institutionnel**. Ces résultats rejoignent ceux de **Lusamba (2021)**, qui souligne que la réforme LMD en RDC « reste formelle dans plusieurs établissements dépourvus de moyens techniques et financiers ».

La disproportion entre le nombre de professeurs (36) et celui des assistants (plus de 450) montre également un déficit de qualification, ce qui compromet la qualité de la formation supérieure, un constat déjà relevé par le **Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES, 2022)**.

6. Synthèse comparative et positionnement de l'étude

En résumé, cette étude **confirme** la majorité des travaux existants sur l'éducation en RDC.

- Elle **confirme** les constats nationaux sur la faiblesse de la gouvernance, la précarité du personnel enseignant et l'insuffisance des infrastructures.

- Elle **rapproche** les observations locales (Lodja) de celles faites à l'échelle nationale par l'UNICEF, l'UNESCO et le MINEPST, montrant que la crise éducative est systémique et non circonstancielle.
- Elle **s'éloigne** toutefois des prévisions optimistes du *Plan d'Action Opérationnel (PAO Lodja)* et du *SSEF 2016–2025*, qui anticipaient une amélioration progressive des conditions d'enseignement et d'apprentissage : les taux de réalisation observés (1 % à 17 %) sont loin des projections initiales.

7. Interprétation globale

Ces divergences montrent que la mise en œuvre de la politique éducative en RDC reste davantage **normative que pragmatique**. Le décalage entre les prescriptions de la loi-cadre et la réalité de terrain s'explique par :

- l'insuffisance de financement public ;
- le manque de mécanismes de suivi et d'évaluation ;
- la faible appropriation des réformes par les acteurs locaux ;
- la politisation et la bureaucratisation du secteur éducatif.

En conséquence, les objectifs de qualité, d'accès et de bonne gouvernance fixés par la SSEF et la loi-cadre ne sont pas encore atteints. Toutefois, cette étude montre que les réformes éducatives, bien qu'incomplètes, ont eu un effet positif sur **l'accès** (plus d'enfants scolarisés) mais un effet **ambigu sur la qualité** (baisse du rendement scolaire et conditions précaires d'enseignement).

L'analyse des résultats de cette étude menée dans la ville de Lodja met en évidence une série de constats majeurs qui interpellent la mise en œuvre de la politique éducative en

République Démocratique du Congo. Si les réformes entreprises depuis la promulgation de la **Loi cadre de l'Enseignement de 2014** ont permis de démocratiser l'accès à l'éducation notamment à travers la politique de gratuité du primaire, elles n'ont pas encore produit les effets escomptés en termes de **qualité, d'équité et de gouvernance**.

1. Constats essentiels

Les principaux enseignements tirés de cette étude sont les suivants :

- L'accès à l'école s'est considérablement élargi, mais la **capacité d'accueil** et la **qualité pédagogique** n'ont pas suivi le même rythme.
- Le **personnel enseignant** reste sous-payé et peu encadré, ce qui affecte la motivation, la performance et la stabilité professionnelle.
- Les **infrastructures scolaires** demeurent insuffisantes, inadaptées ou délabrées, notamment dans les zones rurales.
- Les **outils pédagogiques** (manuels, bibliothèques, laboratoires, matériel didactique) sont quasi inexistant dans plusieurs établissements.
- La **gouvernance éducative** est marquée par des pratiques non transparentes, un manque de suivi et une faible participation communautaire.

Ces éléments confirment que la politique éducative, telle qu'appliquée localement à Lodja, reste davantage **une politique d'intention** qu'une **politique d'impact**.

2. Implications pour la politique éducative

Ces constats suggèrent que la mise en œuvre des politiques éducatives nationales doit aller au-delà de la simple adoption des textes légaux.

Trois implications majeures se dégagent :

1. **Renforcer la gouvernance et la redevabilité éducative** : Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de contrôle, d'audit et d'évaluation indépendants au niveau local (inspection, suivi participatif, conseil scolaire communautaire).
2. **Garantir un financement stable et équitable de l'éducation** : L'État devrait allouer au moins 20 % du budget national à l'éducation, conformément aux recommandations de l'UNESCO (2023), afin de soutenir les infrastructures, la formation et la rémunération du personnel enseignant.
3. **Aligner l'école sur les besoins de développement local** : Les programmes scolaires devraient intégrer davantage les spécificités économiques et culturelles du Sankuru (agriculture, artisanat, transformation locale), pour que l'éducation devienne un moteur du développement territorial.

V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

1. CONCLUSION

La présente étude a analysé la politique éducative en République Démocratique du Congo, notamment à travers la **loi-cadre de 2014**, dont l'objectif est de promouvoir une éducation scolaire de qualité et de former une élite intellectuelle capable de contribuer au développement durable du pays. Si cette loi a introduit plusieurs réformes majeures, sa mise en œuvre demeure insuffisante, ce qui compromet l'atteinte des objectifs fixés en matière d'accès à l'éducation, de qualité de l'enseignement et de gouvernance du système éducatif.

L'absence de mesures effectives pour appliquer correctement la loi-cadre impacte

négativement le fonctionnement global de la politique éducative et détourne ses finalités de développement et de promotion de l'excellence scolaire.

En définitive, cette étude contribue à la réflexion sur la **territorialisation des politiques éducatives** en RDC. Elle montre qu'une éducation de qualité ne peut être garantie que si les politiques publiques tiennent compte des **réalités locales**, de la **participation communautaire** et de la **décentralisation effective** du système éducatif. Les résultats de Lodja rejoignent ainsi ceux observés dans d'autres contextes africains où la réussite des politiques éducatives dépend étroitement de la synergie entre les **acteurs institutionnels**, les **collectivités locales** et les **partenaires techniques et financiers**.

La politique éducative congolaise, malgré ses avancées normatives, reste confrontée à un paradoxe : **plus d'accès, mais moins de qualité**. Pour surmonter ce déséquilibre, il est urgent de consolider la décentralisation éducative, de professionnaliser la gestion scolaire et de replacer l'éducation au cœur du projet de développement local durable du Sankuru et, plus largement, de la République Démocratique du Congo.

2. Recommandations

Pour remédier à ces insuffisances, nous proposons des recommandations à deux niveaux :

1. Recommandations d'ordre général pour les politiques publiques

- Assurer la mise à disposition des ressources nécessaires (matérielles, financières et humaines) pour l'exécution des politiques éducatives.
- Réduire l'influence des intervenants non officiels ou indépendants dans la mise en œuvre des politiques publiques.

- Lutter contre la corruption et le détournement des fonds alloués à l'éducation.
- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des lois pour garantir leur application effective.

2. Recommandations d'ordre spécifique

- Vulgariser les lois et textes relatifs à l'éducation pour améliorer leur compréhension et leur application.
- Encourager la recherche citoyenne et la participation communautaire dans le domaine éducatif.
- Promouvoir la culture du mérite à tous les niveaux d'enseignement.
- Construire, reconstruire et équiper les établissements scolaires et universitaires.
- Fermer ou réformer les écoles qui ne répondent pas aux critères de viabilité.
- Revaloriser la fonction enseignante à tous les niveaux : maternel, primaire, secondaire et supérieur.
- Créer un ministère unique chargé de l'éducation nationale et du développement technologique.
- Définir clairement la vision institutionnelle attendue à l'issue de chaque cycle d'enseignement.
- Mettre en place une cellule nationale d'évaluation des politiques éducatives avec des ramifications locales.
- Publier tous les trois ans un rapport sur l'application des textes législatifs relatifs à l'éducation.
- Garantir la mise en œuvre effective de tous les aspects programmatiques de la loi-cadre et des textes connexes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

• OUVRAGES

- Balzacq, T., et al. (2014). *Fondements de la science politique*. Paris : De Boeck.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Buisson-Fenet, H., & Van Zanten, A. (2022). *Sociologie politique de l'éducation : Institutions, acteurs et inégalités*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Ferhat, I. (2023). *Les politiques de l'éducation : Enjeux, acteurs et transformations contemporaines* (4^e éd.). Paris : La Découverte.
- Ferhat, I. (2023). *Les politiques publiques* (sous la coordination de J. Salamon et al.). Paris : Documentation française.
- Hudon, R., & Poirier, C. (1998). *La politique : Jeu et enjeux. Action en société, action publique et pratique démocratique*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Hudon, R., & Poirier, C. (2019). *Introduction à la science politique* (4^e éd.). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Knoepfel, P., Larrue, C., Varone, F., & Savard, J.-F. (2015). *Analyse et pilotage des politiques publiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Muleka Kasongo, T. (2025). *Sociologie générale*. Kinshasa : UNILU (sous presse).
- Muleka Kasongo, T. (2025). *Méthodes et techniques de recherche en sciences sociales*. Kinshasa : Éditions Universitaires Congolaises.
- Nay, O. (2021). *La politique en action : Institutions, acteurs et changement*. Paris : Armand Colin.
- Oléron, P. (1964). *Les activités intellectuelles*. Paris : PUF, Coll. Le Psychologue.
- Ramona, C., Johnson, R., & Clark, A. (2016). *Research methods in education and social sciences* (3^e éd.). New York : Routledge.
- Ramona, C., et al. (2016). *Méthodes de la science politique. De la question de départ à*

l'analyse des données. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

Rosanvallon, P. (2015). *Le bon gouvernement*. Paris : Seuil.

Thoenig, J.-C. (1985). L'analyse des politiques publiques. In M. Grawitz & J. Leca (Eds.), *Traité de science politique* (tome 4). Paris : PUF.

• TEXTES LÉGISLATIFS ET DOCUMENTS OFFICIELS

- Constitution de la République Démocratique du Congo (2006), modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011.
- Loi-cadre n° 14-004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national. République démocratique du Congo : MEPST.
- Loi-cadre n° 86-005 du 22 septembre 1986 sur l'enseignement national. République démocratique du Congo : MEPST.
- République Démocratique du Congo – Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (MEPST). (2020). *Loi-cadre de l'enseignement national et plan sectoriel de l'éducation 2020–2025*. Kinshasa : MEPST.

• RAPPORTS ET DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

- La Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016–2025.
- MINEPST. (2016). *Normes et standards nationaux pour une école primaire de qualité en RDC 2016–2025*. Kinshasa : MEPST.
- Rapport de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation, octobre 2022.
- Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance de la sous-division provinciale Lodja 1 : 2018–2019.
- Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance de la sous-division provinciale Lodja 1 : 2022–2023.
- Rapport final des travaux des assises de la revue annuelle de performance de la sous-

division provinciale Lodja 1 : 2023–2024.
Rapport final des travaux des assises provinciales de promotion scolaire de la province éducationnelle du Sankuru, 2018.

World Bank. (2022, June 8). *Strengthening the social contract: Working towards safer and more inclusive schooling in Democratic Republic of Congo*. Modern Diplomacy. <https://moderndiplomacy.eu/2022/07/08/working-towards-safer-and-more-inclusive-schooling-in-democratic-republic-of-congo/>
[Modern Diplomacy](#)

ADEA & UNESCO. (2023, February 14). *Spotlight country-level report on basic education in the Democratic Republic of the Congo*.
<https://www.adeanet.org/en/news/spotlight-country-level-report-basic-education-drc-launched> [ADEA](#)

World Bank. (2023, May 18). *Empowering girls and enhancing learning in the Democratic Republic of Congo: A study of girls' education and human capital*.
<https://www.worldbank.org/en/results/2023/05/18/empowering-girls-and-enhancing-learning-in-the-democratic-republic-of-congo> [Banque Mondiale](#)

Africanews. (2023, February 15). School enrolment on the rise in DR Congo – Report. *Africanews*.
<https://www.africanews.com/2023/02/15/school-enrolment-on-the-rise-in-dr-congo-report/> [Africanews](#)

The Borgen Project. (2025, August 8). How AI is improving education systems in the DRC. *The Borgen Project*.
<https://borgenproject.org/education-systems-in-the-drc/>

Conflits d'intérêt : Aucun déclaré.

Auteur Correspondant :

SENKER NDIMBA BOB

Doctorant, UPN/Université de Ngaoundere

senkerbob@gmail.com

+243897567198